



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2026

A 18h30

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 20 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances – salle du Vieux Moulin, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

NÉANT

Etaient absents :

M. BUCAIONI Claude ; M. HERAUD Jean-François.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Secrétaire de séance : Monsieur AIGUESPARSES Cédric

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

Monsieur le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.

Monsieur AIGUESPARSES Cédric est désigné secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 15/12/2025

A la suite de l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Vote		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 15 décembre 2025 :

Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs

DEC.36/2025 – Signature d'une convention de Prestations juridiques avec le Cabinet Sinclair Avocats afin d'assister la commune dans une prise de décision

Assister la commune dans sa prise de décision dans le cadre du reclassement d'un agent.

DEC.01/2026 - Signature d'une convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats Perrymond-Pellequer

Protection fonctionnelle d'un agent de la Police municipale victime dans l'exercice de ses fonctions de faits survenus le 26 novembre 2025

DEC02/2026 - Abonnement au magazine des Maires de France

Renouvellement pour l'année 2026 de l'abonnement au magazine des Maires de France auprès de l'AMF83.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.01/2026 – Débat d'orientation budgétaire du Budget Principal 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé de débattre à la fin de la présentation de chaque chapitre.

Discussions sur la section fonctionnement :

Chapitre 011 : Intervention de Madame Sophie PRUNET qui interroge sur les charges réelles de fonctionnement entre 2019 et 2025 qui ont augmentées de 32 % par habitant alors que la population n'a augmenté que de 18 %. Les dépenses augmentant plus vite que la population et compte tenu des efforts demandés par l'état aux collectivités, elle demande qu'elles sont les prévisions ? Madame Karine DUPONT répond que de nouveaux services ont été mis à disposition de la population et que cela entraîne des répercussions.

Madame PRUNET précise que la commune est passée à une dépense de 3,2 millions en 2020 à plus de 5 millions en 2025. Madame DUPONT précise qu'en 2020 la conjoncture ne permettait pas d'entreprendre des changements.

Monsieur le maire précise que beaucoup de prestations ont été développées comme le distributeur automatique de billets, France services, la piscine, les bâtiments refaits, la climatisation des classes, tout cela entraîne des dépenses d'entretien. Madame DUPONT

précise aussi la mise à disposition dans les écoles de photocopieurs qui nécessitent une maintenance.

Madame Laurence YZQUIERDO demande à avoir une visibilité par poste. Elle questionne sur le retard de transmission de certains documents demandés et non transmis. Monsieur le maire précise qu'il s'agit ici d'un débat d'orientation budgétaire qui n'est pas suivi d'un vote. Le budget sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Il précise que ce sont des documents publics, le grand livre demandé par Madame YZQUIERDO est clôturé en janvier et lui sera transmis.

Madame PRUNET questionne également sur le RSU demandé et non transmis. Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Yassin FERHAT qui informe qu'une extraction du RSU a été demandée au Centre de Gestion qui a répondu que le seul document transmissible est celui communiqué lors du dernier conseil municipal.

Concernant le budget des festivités de 2026, elle demande si le budget sera à nouveau aussi important ? Monsieur le maire explique que c'est un choix qu'il défend depuis son élection, l'assemblée délibérante souhaite que le village soit animé. Il est prévu une stabilisation de ces dépenses en 2026. Madame Fabienne SCOTTO précise que ce budget inclus également tout ce qui concerne l'alimentation. Cela inclus les apéritifs et les cérémonies, ce qui représente une fluctuation d'environ 30 %.

Concernant Pignans plage Madame YZQUIERDO indique que le coût est de 81 500 €. A cela s'ajoute une subvention au bénéfice de la Ligue de natation de 30 000 € qui sera votée prochainement. Elle demande si une gratuité pour les enfants sera envisagée ? Monsieur David HURET l'invite à venir visiter le site. Il pourra lui présenter le projet et toute la partie technique nécessaire à son bon fonctionnement. Il précise que cela représente entre 7 000 et 8 500 entrées sur les deux mois d'été. Les écoles maternelles utilisent également le bassin dans le cadre de l'opération « savoir nager ». Monsieur le maire informe que cela est gratuit pour les petits des écoles. Madame YZQUIERDO indique qu'elle ne remet pas en cause le projet mais plutôt la non gratuité pour les enfants pignantais.

Chapitre 012 : Madame PRUNET questionne sur l'augmentation de 40.5 % concernant le coût du personnel entre 2019 et nos jours. La comparaison est faite entre l'augmentation du coût du personnel et l'augmentation de la population. Monsieur le maire répond qu'il faut prendre en compte le statut social, l'évolution des salaires, les titularisations. Madame DUPONT précise aussi qu'il faut tenir compte du dégel du point d'indice.

Chapitre 14 : aucune remarque particulière.

Chapitre 65 : Monsieur FERHAT ayant indiqué qu'une économie de 20 000 € sera réalisée sur ce poste, Madame YZQUIERDO se questionne à ce sujet puisque le budget CCAS sera augmenté de 50 000 €. Par conséquent sur quels postes seront réalisés les économies ? Monsieur FERHAT propose de lui fournir le document avec tout le détail par article.

Madame YZQUIERDO questionne sur les subventions aux associations pignantaises. Monsieur Célestin CAMARA explique que lors de la réunion attribuant les montants, la commune dispose d'un état de références des sommes demandées par les associations. Monsieur HURET indique qu'aucun reproche n'a jamais été fait à la commune quant aux sommes allouées.

Les budget CCAS étant passé de 15 000 € à 72 000 €, il est également demandé les projets du CCAS. Il est indiqué que l'entité ayant été créée, il s'agit ici de la rémunération des agents.

Chapitre 66 : Monsieur Cédric AIGUESPARSES questionne sur le crédit bâtiments publics performants. Monsieur FERHAT précise qu'il s'agit de la Caisse des Dépôts pour les travaux des écoles et d'une petite partie du projet de l'hôtel de ville (façade, climatisation des 3 écoles, isolation par l'extérieur ainsi que des combles, faux plafonds de l'école GIONO).

Chapitre 23 : aucune remarque particulière.

Chapitre 70 : aucune remarque particulière.

Chapitre 73 : Madame YZQUIERDO questionne sur la tenue des commissions concernant les taxes locales. Monsieur le maire répond qu'elle se réunit deux fois par an. Il précise que la commune est tenue par un règlement fixé par la DGFIP, l'urbanisme et que des observations sont faites. La commune n'est pas décisionnaire de la fixation des taux. L'opposition n'étant pas membre de cette commission, elle ne peut pas y participer.

Chapitre 74 : Madame PRUNET questionne sur la dotation attribuée aux titres sécurisés. Monsieur FERHAT répond qu'en fonction du nombre de titres émis dans l'année, l'état nous rembourse la partie administrative correspondant à l'établissement de ces titres.

Chapitre 75 : Concernant « autres produits et services » Madame PRUNET demande ce qui explique l'augmentation de cette recette. Monsieur FERHAT explique que cela concerne les différentes régies.

Discussions section investissement :

Monsieur AIGUESPARSES interroge sur le contenu du tableau des projets de la commune. Il constate que des opérations non réalisées y figurent tous les ans sans connaître un début de travaux. Monsieur FERHAT répond qu'il y a des projets qui n'ont pas pu pour le moment être réalisés. La réalisation des opérations demande beaucoup de temps.

Monsieur AIGUESPARSES questionne également sur l'augmentation du coût des travaux du BCPA passant de 200 000 € à 500 000 €. Monsieur FERHAT explique l'évolution du projet. Il s'agit d'un bâtiment aux normes de la petite enfance. Le coût du projet est à moins de 2 500 € le m², toute l'enveloppe existante du bâtiment a été refaite.

Il est également questionné sur la réalisation de la pelouse synthétique du stade de football. Monsieur le maire indique que des études ont été réalisées et ont révélé qu'il était impossible de le faire. Par conséquent il a été décidé de réaliser une vraie pelouse.

Concernant le pôle artistique et culturel, le projet est pour le moment en attente car les subventions n'ont pas encore été accordées.

Discussions concernant la structure de la dette :

Intervention de Madame YZQUIERDO qui s'interroge sur le calcul de l'épargne de gestion ? Monsieur FERHAT répond que les dépenses de gestion sont les dépenses d'investissement sans les intérêts. Il précise que ces chiffres ont été vérifiés par la DGFIP.

Madame YZQUIERDO demande des précisions sur les produits exceptionnels d'un montant de 416 500 €. Monsieur FERHAT précise qu'il s'agit du remboursement de 286 000 € du chantier de la rue de l'Enfer, ce sont des produits de cession d'immobilisations.

Monsieur le maire indique que fin 2026 les terrains seront tous vendus, Madame YZQUIERDO indique qu'elle aurait préféré que ces terrains restent la propriété de la commune. Monsieur le maire répond qu'il assume ce choix.

PRISE D'ACTE		
Pour	22	UNANIMITTE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.02/2026 – Débat d'orientation budgétaire du Budget annexe Eau 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES questionne sur les 85 % de réseau sain. Cela représente beaucoup de pertes sur le réseau. Monsieur FERHAT précise que ce sont les chiffres du rapport de l'année 2024. Monsieur le maire précise que cela fait 50 ans que les travaux auraient dû être entrepris et les montants qui seront dépensés sont très importants ce qui explique la longueur de l'opération de remise en état.

Monsieur Patrick ROSSI indique que les sectorisations n'existaient pas et qu'elles ont été réalisées.

PRISE D'ACTE		
Pour	22	UNANIMITTE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.03/2026 – Débat d'orientation budgétaire du Budget annexe assainissement 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES questionne sur les parasites et sur le traitement important de la STEP. Monsieur le maire indique que les travaux sont longs. Des interventions sont faites mais des sites demandent une d'autorisation auprès de la SNCF. Cela fait 3 ans que la commune attend.

PRISE D'ACTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.04/2026 – Institution de servitudes de passage et d'aménagement DFCI pour assurer la pérennisation des ouvrages inscrits au PIDAF Cœur du Var

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL05/2026 – Délibération Instaurant l'indemnité de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre des élections municipales 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.06/2026 - Délibération portant création d'emplois contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité : mise sous pli (élections municipales 2026) sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.07/2026 – Ouvertures dominicales du magasin LIDL situé sur la commune de Pignans

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	18	MAJORITE
Contre	3	M. Cédric AIGUESPARSES ; Mme Marie-France GACNIK ; Mme Sophie PRUNET
Abstention	1	Mme Laurence YZQUIERDO

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h33.

Secrétaire de séance

Le Maire

AIGUESPARSES Cédric

BRUN Fernand




